



Subdivision Administrative Nord
COMMUNE DE POUEMBOUT

NOUVELLE-CALEDONIE

DÉLIBÉRATION N° 08/17

**Relative à l'adoption du compte administratif 2016 du budget annexe
(réhabilitation des sites miniers)**

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 28 Mars 2017,

- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie,
- Sur présentation du compte administratif faite par le Président de séance et après examen détaillé,

Après avoir désigné Monsieur Yann PERALDI président de séance, constaté que le Maire se soit retiré avant délibération et en avoir délibéré à la majorité des voix, soit :

POUR : 10 voix (Yann PERALDI, Joëlle LE MARREC, Fabienne VIBERT, Angéla ANGARSAR-VEA, Valérie SOURY-LAVERGNE, Roland POLI par procuration, Guylaine LEROY par procuration, Milène SAUTRON, Michel DEVILLERS, Claude MEOUDHIA)

CONTRE : 1 voix (Frédéric PERDRIAT)

ABSTENTION : 1 voix (Martine BERTONI)

ADOPTE LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 :

Il est donné acte de la présentation du compte administratif 2016 du budget annexe, joint à la présente, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		34 661 863
Opérations de l'exercice 2016	169 197	0
TOTAUX	169 197	34 661 863
RESULTAT DE CLOTURE		34 492 666

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		71 743 789
Opérations de l'exercice 2016	3 673 530	0
TOTAUX	3 673 530	71 743 789
RESULTAT DE CLOTURE		68 070 259

Sections confondues

LIBELLES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultat de clôture Fonctionnement		34 492 666
Résultat de clôture Investissement		68 070 259
TOTAUX		102 562 925
RESULTAT DE CLOTURE 2016		102 562 925

Article 2 :

Le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2016 est adopté.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord et au Trésorier de la province Nord et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal de Pouembout.

 Le Maire

Robert COURTOT